



Aux contribuables de la Municipalité d'Authier

AVIS PUBLIC

Est donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Authier :

Que l'**avis de motion** ci-dessous de la Municipalité d'Authier a été déposé le 6 avril 2021.

Règlement 2021-02 Règlement sur les animaux

Que le projet de règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation au bureau de la directrice générale et secrétaire trésorière de la Municipalité d'Authier, au 457, rue de la Montée et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

Avis de motion : Le 6 avril 2021

Adopté par le conseil : Le 8 avril 2021

Entrée en vigueur : Le 11 mai 2021

Rachel Barbe

Directrice générale et secrétaire-trésorière